

POLITIQUE CULTURELLE : PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2016-2021

1. Contexte et définition

Contexte

En 2011, le Conseil régional, mandatait une étude des besoins dans le domaine culturel auprès d' Anne-Catherine de Perrot – Evalure. Suite à cette étude, une politique culturelle a pu être développée dont les principaux objectifs sont le renforcement de la vie artistique régionale, l'augmentation à la fois la visibilité de l'offre culturelle auprès du public et la participation de ce dernier aux événements culturels et enfin, d'affirmer le dynamisme de la vie culturelle régionale dans tout l'arc lémanique. Pour y parvenir, il s'engage à soutenir l'aide à la création, les lieux de création et de valorisation, ainsi que les actions de médiation culturelle.

Dans un premier temps, la politique culturelle fixe pour objectifs de s'ouvrir à tous les domaines artistiques, en commençant plus particulièrement par les arts de la scène. Depuis 2012, les résultats sont probants : les demandes de soutien ont doublé, les soutiens accordés ont quadruplé, et quatre conventions se sont mises en place.

Afin de pouvoir étendre son action à d'autres domaines, elle doit se doter des moyens adéquats. En effet, actuellement, en matière d'aides régulières, l'augmentation du budget permet d'absorber l'augmentation des besoins des structures déjà soutenues ainsi que l'absorption de projets soutenus dans un premier temps par le biais des aides ponctuelles, et qui, après plusieurs éditions, font l'objet d'aides régulières. Il est difficile alors pour des nouveaux projets de bénéficier d'aides régulières.

Enjeux et objectifs

L'un des principaux enjeux de cette législature sera de soutenir la scène artistique régionale dans sa globalité.

En effet, les propositions concernant les arts visuels et plastiques se multiplient alors que la région ne possède que peu de moyens pour les soutenir. Sans mesures facilitatrices pour ces acteurs culturels dynamiques, le tissu culturel régional risque de se vider de ses talents.

Quant au patrimoine régional, un récent mandat lié au Siècle des lumières et de son tournant a démontré l'intérêt de développer une politique culturelle et touristique liée à cette période.

De plus, la région abrite différentes structures offrant de la formation artistique de qualité. Si les écoles de musique bénéficient à présent d'un soutien cantonal et communal, les structures d'enseignement dans les autres domaines artistiques pourraient bénéficier d'un soutien de la région.

D'un point de vue touristique, un récent mandat sur les retombées économiques de certaines institutions de la place démontre la légitimité de la valorisation et du soutien à la culture.

Ainsi, pour pouvoir s'inscrire dans un tissu extrarégional, la politique culturelle doit pouvoir donner les moyens aux acteurs culturels de pouvoir proposer une offre attractive d'une part, et de l'autre, les aider à acquérir une meilleure visibilité.

Le présent document dresse un état des lieux des besoins spécifiques à chaque domaine artistique, les enjeux qui y sont liés ainsi que les axes d'action de la présente législature.

Objectifs pour la législature 2016-2021:

- Conserver les outils mis en place pour un soutien à la création artistique
- Proposer et mettre en place une politique culturelle adaptée aux besoins spécifiques des domaines de la formation, du patrimoine et des arts visuels et plastiques. Les mesures précises concernant chaque domaine sont fixées dans un document annexe.
- Renforcer la visibilité de l'offre culturelle à un niveau supra régional, et plus particulièrement pour les structures permanentes (Casino théâtre de Rolle, Usine à Gaz, Coppet)
- Dans le cadre de l'extension de l'Usine à Gaz, apporter un soutien au développement de ce lieu, grâce à une convention. En effet, ce lieu représente une grande opportunité pour les arts de la scène, leur développement et leur ancrage dans la région.

Axes d'actions prioritaires

- Aide à la création artistique professionnelle : La création est l'acte fondamental de l'activité culturelle et mérite de ce fait un soutien prioritaire.
Le soutien à la création peut prendre diverse formes : aide ponctuelle, régulière. Subvention, convention, couverture de déficit, bourse, ou prix Budget d'aide à la création (sous forme de soutien ponctuels, de subventions, convention, couverture de déficit ou bourse). Il s'applique tant à des projets individuels qu'à des initiatives institutionnelles qui poursuivent un but de création et de promotion des arts de la région dans la région.
- Soutien aux lieux de création de production et d'expression artistique. Le Conseil régional soutient de tels lieux par des actions de valorisation, un soutien à l'aménagement ou à l'équipement, ou encore par la révélation de nouveaux lieux, ceci afin de contribuer à la mise en place de conditions favorables à la création
- Soutien aux actions d'éveil et de participation artistique des enfants et des jeunes.
Soutien aux structures formatrices : Le Conseil régional soutient les institutions et les actions qui participent à faire découvrir le monde artistique aux enfants et aux jeunes.
- Soutien à la valorisation du patrimoine : Le Conseil régional accompagne et soutient les structures qui œuvrent à valoriser le patrimoine régional, en priorisant les projets touchant le la période des Lumières et de leur tournant.
- Promotion de l'offre culturelle. Coordination avec les organismes touristiques. Le tourisme bénéficie des retombées de la politique culturelle. Le Conseil régional travaille en collaboration avec NRT pour promouvoir l'offre culturelle.

Critères de décision (Pour tous les détails concernant les conditions d'admission, se référer au document annexe *Dispositions générales pour l'attribution de subventions aux projets artistiques*)

Dans sa politique culturelle, le Conseil régional garde les 2 critères d'éligibilité qui ont été établis dans son programme en 2012. Ces conditions doivent être remplies pour obtenir un soutien.

1. Le projet a une portée régionale

Tout projet soutenu par Régionyon qu'il soit professionnel ou amateur doit avoir un lien avec la région et présenter un intérêt régional. Cette priorité sur la portée régionale est nécessaire principalement pour les nombreux projets amateurs artistiques qui se réjouissent de recevoir un soutien. Les projets dont le rayonnement reste local continueront d'être soutenus au niveau communal, mais ne pourront recevoir un soutien régional

2. Le projet tend vers la qualité, l'innovation, l'expérience et la prise de risque

Tout projet soutenu doit répondre aux critères de qualité, d'innovation et d'expérience. Le critère de prise de risque concerne principalement les institutions culturelles. Les demandes amateurs seront évaluées sous le même angle. Une précision concernant les demandes amateurs: seules les demandes amateurs accompagnées par un professionnel et faisant référence aux critères de la Loterie romande seront prises en considération.

2. Les arts de la scène

Définitions

Les arts de la scène comprennent les créations musicales ainsi que les tournées, toute création scénique (danse, théâtre, performance, installation, etc)

Etats des lieux

Depuis la mise en place de la politique culturelle qui a fait suite à l'étude Evalure en 2012, les arts de la scène ont bénéficié d'un soutien important. Ainsi, des soutiens a été attribuée à des manifestations de ce domaine, couvrant des événements réguliers à Nyon, Gilly, Begnins, Tannay, Coppet, Rolle, Gland. Des nombreux soutiens ponctuels ont également permis la réalisation de projets et le soutien aux artistes.

Une série d'enquêtes auprès des communes et des acteurs culturels, de démarches participatives et de groupes de travail menés par le Conseil régional ont fait ressortir la nécessité de développer des partenariats entre différentes institutions (théâtres, centres culturels, festivals ou collectifs d'artistes) dans le but de favoriser la création artistique, la vie culturelle locale et le rayonnement de la région. Par le biais de conventions tripartites – qui lient en général une institution, la commune territoriale et le Conseil régional – les partenaires ont pour objectifs de garantir la création de projets émanant d'artistes de la place, leur promotion et le renforcement de l'institution dans le tissu artistique de l'arc lémanique. L'Usine à Gaz, le far et le Casino-Théâtre de Rolle bénéficient de ces conventions. Le festival Visions du réel bénéficie d'une convention quadripartite (incluant également le Canton).

En dehors de ces institutions, plusieurs lieux ou événements font l'objet d'un soutien régulier:

Les Hivernales, Le Poprock, La Parenthèse, le Jval, Autour de Mme de Staël, Variations musicales de Tannay et la Côte Flûte Festival. Nyon's on Fire et l'association pleine lune avec les Intimes rejoindront également les aides régulières dès 2017.

En concentrant les critères sur la création et la diffusion, la politique culturelle régionale a permis la réalisation de nombreux projets. Après cette première phase de mise en place, les structures bénéficiant d'un soutien régional ont pu offrir un réel soutien à la création et proposer une programmation de qualité.

Enjeux

On peut constater que la politique culturelle mise en place pour les arts de la scène ces dernières années a porté ses fruits. De nombreux projets de création ont pu voir le jour, les structures professionnelles sont soutenues, des conventions ont été mises en place. On voit également certaines structures se professionnaliser. Après plusieurs années de soutien à travers les aides ponctuelles, certaines structures quittent la filière des aides ponctuelles pour bénéficier des aides régulières.

On peut donc constater que la politique mise en place ces dernières années est un succès. Il s'agit alors de préserver ce système de soutien avec auquel on obtient de bons résultats.

En outre, dans les années à venir, il faudra compter avec l'émergence d'un nouveau pôle pour les arts de la scène, avec au développement de l'Usine à Gaz. Il est important d'accompagner ce nouveau centre culturel, au travers d'une convention, afin qu'il puisse se développer au mieux.

Priorités et orientation :

- Maintenir le soutien aux institutions, à travers les aides régulières, ponctuelles et les conventions.
- Permettre la professionnalisation des structures qui ont en le besoin, ceci afin de garantir la pérennité des projets sur le long terme
- Soutien au développement de la visibilité à un niveau supra régional
- Permettre le développement d'un pôle consacré aux arts de la scène en accompagnant le développement de l'Usine à Gaz grâce à une convention

3. Les arts visuels et plastiques

Définition des arts visuels et plastiques

Se référant à la définition donnée par la Ville de Lausanne, les termes « art contemporain », Arts plastiques » ou « Arts visuels » renvoient aux techniques traditionnelles des Beaux-Arts (peinture, sculpture, dessin, etc), aux expressions nouvelles (telles que performances, installations), ainsi qu'à tout un pan de la création contemporaine qui met l'accent sur l'image (vidéo, photographie, art numérique, etc). Il peut également le comprendre le design, qui regroupe le design de produit, le graphisme, la typographie etc). Dans notre contexte, les expositions de musées sont également incluses, ainsi que le cinéma, avec pour condition que l'aide soit attribuée à la diffusion uniquement.

Etat des lieux de la scène artistique dans le domaine des arts visuels et plastiques et de ses besoins

La région compte plusieurs collectifs d'artistes actifs dans les arts visuels et plastiques. Les éditions Ripopée, qui organisent chaque année une exposition à la Grenette, le collectif Selecta, qui s'est notamment impliqué dans la rénovation de la Grenette, le collectif Transversal qui a organisé une exposition à l'esp'Asse, Samedi Cruise, Hapax 21, Cause, qui organisent des événements interdisciplinaires, notamment à l'Usine à Gaz, ou encore le collectif Cause. Les collaborations entre les différents collectifs sont nombreuses rendant la scène très dynamique.

Les lieux de valorisation des arts plastiques et visuels à disposition des artistes visuels et des plasticiens sont peu nombreux dans la région, cela malgré une demande croissante. En effet, En effet, si les galeries marchandes sont un grand vecteur de promotion des artistes, force est de constater que très peu de galeries dédient leurs locaux aux jeunes artistes et à la création contemporaine. Il existe également peu de lieu qui permettent l'ouverture à la transversalité, la pluridisciplinarité.

La Grenette offre un accès gratuit et donc la possibilité aux artistes d'organiser un projet. Or cette dernière est réservée pratiquement 1 année à l'avance, démontrant les besoins qui existant dans ce domaine. D'autre part elle est utilisée à d'autres fins que celles purement artistiques et ne bénéficie d'aucune identité propre. C'est à chaque organisateur d'organiser la promotion de son événement, il est difficile pour les visiteurs de se renseigner sur ce qui s'y passe

Les lieux indépendants actifs dans les arts visuels et plastiques sont également peu nombreux dans la région. On peut notamment relever les institutions suivantes

- Galerie Focale : Dédiée à la photographie, cette association propose environ 6 expositions par années, des workshops, des rencontres et conférences.
- Rox &CO à Rolle
- Ripopée disposent de nouveaux locaux. Il s'agit d'un atelier de travail avant tout. Certains événements peuvent y être organisés occasionnellement.

Quant aux manifestations dédiées aux arts visuels, on peut recenser Visions du Réel qui fait déjà l'objet d'une convention quadripartite, ainsi que la biennale internationale de la céramique. Celle-ci a eu lieu pour la deuxième année consécutive à Saint-Cergue et bénéficie d'un soutien de la part du Conseil régional. Cette année, elle a collaboré avec le Château de Nyon qui présentera une exposition d'Edouard Chapallaz.

Enjeux

Il est important d'encourager la création artistique dans la région, ceci afin d'éviter que la région ne se vide ses talents. La scène artistique régionale dans le domaine des arts visuels et plastiques est très dynamique et créative, et certains amènent des projets interdisciplinaires et transversaux.

Les lieux d'expositions et les événements dédiés aux arts vivants sont également des facteurs d'attraction qui viennent compléter une offre touristique. Si elle n'attire pas les visiteurs comme peut le faire un festival de musique, elle permet au visiteur de la région de se voir offrir un choix d'activités culturelles. Elle peut s'inscrire en complément avec une politique touristique.

Priorités et orientation

- Trouver le moyen de garantir un soutien dans le domaine des arts visuels et plastiques afin d'atteindre l'objectif d'ouvrir la politique culturelle à d'autres domaines.
- Contribuer à une meilleure visibilité des acteurs culturels de ce domaine

3. Le patrimoine régional

Le patrimoine régional est riche. Les vestiges liés aux sites romains, les sites clunisiens, de nombreux bourgs avec des origines médiévales, un patrimoine viticole, de grands domaines néo-classiques les Châteaux du XVIII sont autant d'exemples qui font partie du patrimoine régional. En 2016, un mandat a été lancé auprès de Mme Tiziana Andreani, historienne de l'art, dans le cadre de la stratégie de développement socio-économique du programme de législature 2011-2016, afin de démontrer les potentiels touristiques de la valorisation des patrimoines de la période des Lumières à leur tournant et de fédérer les acteurs clés sur des sujets à promouvoir régionalement. En effet, la période du tournant des Lumières est particulièrement bien représentée dans la région : des archives du Château de Vincy au Château de Rolle, le Musée national, le Musée d'histoire et des porcelaines de Nyon, le Musée du Léman (flotte militaire notamment datant de cette période), archives des fondations Niedermeyer, le Château de Coppet, sans oublier les archives des communes de Begnins, Gingins et éventuellement St-George qui ont un rôle prééminent dans cette période de l'histoire.

Enjeux

Il est nécessaire de réunir les données pertinentes qui démontrent les dimensions historiques et l'intérêt de porter à connaissance du public (spécialisé ou non) certaines de ces ressources. Dans le cadre de

cette étude, la mandataire, Tiziana Andreani, effectue un état des lieux du patrimoine matériel, et immatériel, concerné par le siècle des Lumières jusqu'aux alentours de 1815. Cette inventarisation permettra de hiérarchiser l'information, d'établir une typologie des besoins et de mettre en évidence les sujets porteurs et fédérateurs pouvant découler en projets d'intérêt régional (exposition, médiation, autres activités culturelles, restauration / adaptation de l'équipement, etc).

Les résultats de ce mandat pourront servir à enclencher les modalités d'accompagnement des politiques publiques communales en la matière. Ils devraient permettre aux institutions concernées de renforcer leur reconnaissance au sein des réseaux de promotion, améliorer leur visibilité ainsi que leur capacité à intégrer des partenariats dans la création de projets pluridisciplinaires et bien évidemment à lever des financements en conséquence. En effet, les résultats du mandat démontrent d'une envergure assez importante pour en faire par la suite un produit touristique.

Priorités et orientation

- Mise en évidence des sujets porteurs et fédérateurs
- Etablissement d'une typologie des besoins
- Soutien en matière de consultation, élaboration de dossier, recherche de financement.
- Accompagnement des projets

4. Aide à la formation

Initialement, le Conseil régional soutenait les écoles de musique jusqu'à la mise en place de la LEM. Avec l'arrivée de la fem, le budget alloué aux écoles de musique a pu être mis à disposition d'une politique culturelle qui s'est d'abord orientée vers l'aide à la création, avec pour objectif d'y inclure l'aide à la formation. Néanmoins l'aide à la formation fait partie des domaines que le Conseil régional souhaite soutenir.

Enjeux

Les institutions offrant de la formation artistique contribuent grandement au développement culturel de la région et à son activité. Il est important de pouvoir les soutenir afin qu'il leur soit possible de disposer des meilleures conditions pour parvenir à leur objectif. Comme pour les écoles de musique, il s'agit de pouvoir garantir des salaires corrects, du matériel et des locaux adéquats. Le bénévolat est souvent une importante ressource et la professionnalisation de certains postes permettraient de garantir la pérennité des activités.

Priorités et orientation :

- Attribuer un montant pour la formation sous la forme d'aides régulières avec l'élaboration de critères d'attribution de soutien